

Facture n°210139987

Personne Morale UNIVERSITE DE STRASBOURG 4 RUE BLAISE PASCAL 67081 STRASBOURG CEDEX FR			Adresse Facturation - N° Client : 6920 REDUCIO 5 RUE DU TALUS 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN FR SIRET : 75063569000035																																														
Centre Responsable Centre Financier : XVALO			Client Payeur - N° 6920 REDUCIO 5 RUE DU TALUS 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN FR																																														
Référence de Commande / Contact Contact : KETEVAN KAJAIA Tel : Mail : kajaia@unistra.fr Responsable : PRESIDENT Votre référence : 2024-04-15-lilly habillage aseptiqu Réf. au N° d'engagement : ZB-702010 Notre référence : 110128393			Client Donneur d'ordre - N° 6920 REDUCIO 5 RUE DU TALUS 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN FR																																														
<table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th><th>Référence / Désignation</th><th>QTE</th><th>UQ</th><th>Prix HT/ Unité</th><th>Par</th><th>UQ</th><th>Remise (%)</th><th>Prix HT</th><th>TVA %</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>10</td><td>G7083 : salle de pesée préparation</td><td>2,500</td><td>U</td><td>1.984,00</td><td>1</td><td>U</td><td>10,00</td><td>4.464,00</td><td>20,00</td></tr> <tr> <td colspan="10">Pour le compte de Lilly France-Session 1-2</td></tr> <tr> <td>20</td><td>G7083 : salle de pesée préparation</td><td>2,500</td><td>U</td><td>1.984,00</td><td>1</td><td>U</td><td>10,00</td><td>4.464,00</td><td>20,00</td></tr> </tbody> </table>										N°	Référence / Désignation	QTE	UQ	Prix HT/ Unité	Par	UQ	Remise (%)	Prix HT	TVA %	10	G7083 : salle de pesée préparation	2,500	U	1.984,00	1	U	10,00	4.464,00	20,00	Pour le compte de Lilly France-Session 1-2										20	G7083 : salle de pesée préparation	2,500	U	1.984,00	1	U	10,00	4.464,00	20,00
N°	Référence / Désignation	QTE	UQ	Prix HT/ Unité	Par	UQ	Remise (%)	Prix HT	TVA %																																								
10	G7083 : salle de pesée préparation	2,500	U	1.984,00	1	U	10,00	4.464,00	20,00																																								
Pour le compte de Lilly France-Session 1-2																																																	
20	G7083 : salle de pesée préparation	2,500	U	1.984,00	1	U	10,00	4.464,00	20,00																																								
				Montant Total remise (EUR)				992,00																																									
				Montant Total HT (EUR)				8.928,00																																									
				Montant Total HT base 20.00 (EUR)				8.928,00																																									
				Montant TVA 20.00 % (EUR)				1.785,60																																									
				Montant Total TTC (EUR)				10.713,60																																									
				Montant Total à régler (EUR)				10.713,60																																									

Facture n°210139987

Paiement à effectuer à l'ordre de l'Agent Comptable de UNIVERSITE DE STRASBOURG

Paiement par chèque à adresser à :

UNIVERSITE DE STRASBOURG
4 RUE BLAISE PASCAL
67081 STRASBOURG CEDEX FR

L'ordonnateur

Paiement par virement :

Domiciliation bancaire : DRFIP DU BAS-RHIN - 4 PLACE DE LA REPUBLIQUE CS51022 - 67070 STRASBOURG CEDEX France

Banque : 10071 Guichet : 67000 N° de compte : 00001006200 Clé RIB : 18
IBAN : FR76 1007 1670 0000 0010 0620 018 BIC : TRPUFRP1

SIRET : 13000545700010 N° TVA intracommunautaire : FR44130005457

Conditions paiement de la facture : Payable à 30 jours jusqu'au 24.07.2024. Sans escompte.

Pour valoir titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 192 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Facture n°210139987

INFORMATION DES DEBITEURS

En application de l'article 28 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, les titres de recettes sont exécutoires de plein droit dès leur émission, dans les conditions prévues par l'article L. 252 A du livre des procédures fiscales.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

- Sur le calcul de la somme
- Sur le moyen de règlement,

S'adresser, de préférence par écrit, à l'Agent Comptable dont les coordonnées figurent sur la facture.

VOIES DE RE COURS

Les titres de recettes émis en application de l'article L. 252 A du livre des procédures fiscales peuvent faire l'objet de la part des redevables :

- soit d'une opposition à l'exécution en cas de contestation de l'existence de la créance, de son montant ou de son exigibilité ;
- soit d'une opposition à poursuites en cas de contestation de la régularité de la forme d'un acte de poursuite.

L'opposition à l'exécution doit être intentée :

- devant le juge administratif dans un délai de deux mois à partir de la notification de la facture, lorsque la créance relève du droit public ;
- devant le juge judiciaire dans un délai de cinq ans à partir de la notification de la facture, lorsque la créance relève du droit privé.

L'opposition à poursuites doit être intentée devant le juge de l'exécution, dans un délai de cinq ans à compter de la notification de la facture, quelle que soit la nature de la créance.

L'opposition à l'exécution et l'opposition à poursuites ont pour effet de suspendre le recouvrement de la créance.

MOYENS DE REGLEMENT

Les règlements peuvent être effectués :

- par remise de chèques bancaires ou postaux libellés à l'ordre de l'Agent Comptable dont les coordonnées figurent sur la facture (rubrique Paiement par chèque à adresser à)
- par virement sur le compte bancaire dont les coordonnées figurent sur la facture (rubrique Paiement par virement)